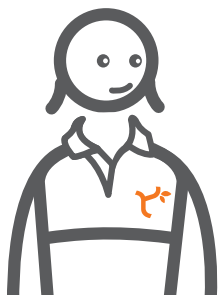




Faire face, ensemble, aux difficultés financières



Pour toute demande d'accompagnement et de conseil, les équipes d'aquitanis sont à vos côtés afin de vous orienter vers les dispositifs d'aides adaptés à votre situation.

Rapprochez-vous de votre gestionnaire de clientèles au sein de votre agence de gestion :

- en appelant le **Centre de la Relation Clients** au **05 56 00 50 50**,
- en vous connectant à votre espace personnel de l'extranet locataire **Mon agence en ligne** à retrouver sur **www.aquitaniservices.fr**.

Connaître vos droits

Avant tout, il vous appartient de vérifier si vous êtes bien à jour de vos droits et de vos aides en actualisant votre dossier sur ce site :

⇒ <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/accueil/>

Nous vous invitons à utiliser le simulateur pour découvrir les aides dont vous pourriez bénéficier :

⇒ <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur/accueil>

Pour les personnes de moins de 30 ans :

⇒ <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

Scannez le QR code ou recopiez le lien ci-dessous dans votre navigateur Internet pour accéder à la page du site **aquitaniservices** rassemblant toutes ces informations (y compris tous les liens mentionnés dans ce guide en version cliquable).



<https://vu.fr/MfrE>

Principaux organismes et dispositifs d'aide au paiement de votre loyer ou de vos charges

Le Chèque énergie

Le Chèque énergie est une aide au paiement des factures d'énergie pour les ménages à revenus modestes.

Numéro vert : **0 805 204 805**

Service et appels gratuits du lundi au vendredi de 8h à 20h

⇒ Testez votre éligibilité en ligne en vous munissant de votre numéro fiscal : <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire>

Les Centres communaux d'action sociale - CCAS

Les CCAS viennent en aide aux personnes en difficulté financière et/ou fragilisées socialement.

Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les coordonnées du CCAS de votre secteur.





Le Fonds Solidarité Logement - FSL

Un seul numéro de téléphone : **05 57 77 21 60**

Permanence téléphonique et accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.

Fermé le jeudi après-midi.

Retrouvez tous les formulaires et contacts sur le site internet <https://www.fsl33.org/contact/>

En fonction de vos ressources, le FSL peut vous aider financièrement pour plusieurs types de factures individuelles, loyer et charges :

- **Aide financière pour le paiement de vos factures d'énergie (électricité, gaz fuel et bois), eau (consommation et/ou assainissement), communications électroniques (opérateurs Orange et Sosh uniquement) et assurance locative**
L'aide apportée est sous forme de prêt et/ou de subvention.

<https://www.fsl33.org/aide-energie-eau-telecom/>

- **Aide financière pour les dettes de loyer ou/et de charges locatives comprises dans votre quittance**
L'aide apportée est sous forme de prêt et/ou de subvention. Cette demande est instruite par un travailleur social.
Présentation de l'aide au maintien dans un logement : <https://www.fsl33.org/aide-financiere-maintien-logement/>

Action Logement

Service d'accompagnement social dédié aux salariés en difficulté, qu'ils soient en CDI, CDD ou intérim en cours d'au moins 3 mois. Ce dispositif est confidentiel, l'employeur n'est pas tenu informé de vos démarches.

Tél. **0 970 800 800**

Formulaire de demande en ligne :

<https://www.actionlogement.fr/demande-assistance>

Le Fonds d'aide aux jeunes - FAJ

Le FAJ s'adresse aux jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans. Il s'inscrit dans une démarche d'accompagnement du parcours d'insertion.

Il peut apporter une aide sur le premier loyer, les frais d'agence, les frais d'ouverture de compteurs et/ou l'équipement de première nécessité (litterie, plaques électriques ou gaz, table, chaises, réfrigérateur).

La demande pour ce type d'aide doit être effectuée par l'intermédiaire d'un partenaire agissant dans le champ de la jeunesse ou du social (Mission locale, CCAS, Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ-PRADO), Foyer Jeunes Travailleurs ...).

Les Points conseil budget - PCB

Les Points conseil budget sont ouverts à toute personne rencontrant des difficultés financières et ayant besoin d'un accompagnement.

- **Atelier Budgétaire** : 29 rue du Mirail - 33000 Bordeaux (sur rendez-vous) - Tél. **05 56 94 68 18**
- **Famille en Gironde** : 14 cours de l'Intendance - 33000 Bordeaux - Tél. **05 56 51 17 17**
- **UDAF 33** : 25 rue Francis Martin - CS 11243 - 33075 Bordeaux Cedex - Tél. **05 56 01 42 00** / pcb@udaf33.fr